

## L'accès à la formation des salariés du secteur privé en 2012

La collection FORMABREF « Pratiques de formation » porte sur l'effort de formation des entreprises et sur l'accès à la formation des salariés.

Les données sont issues des demandes de cofinancement public en matière de FPC, soumises par les entreprises pour l'année de référence 2012.

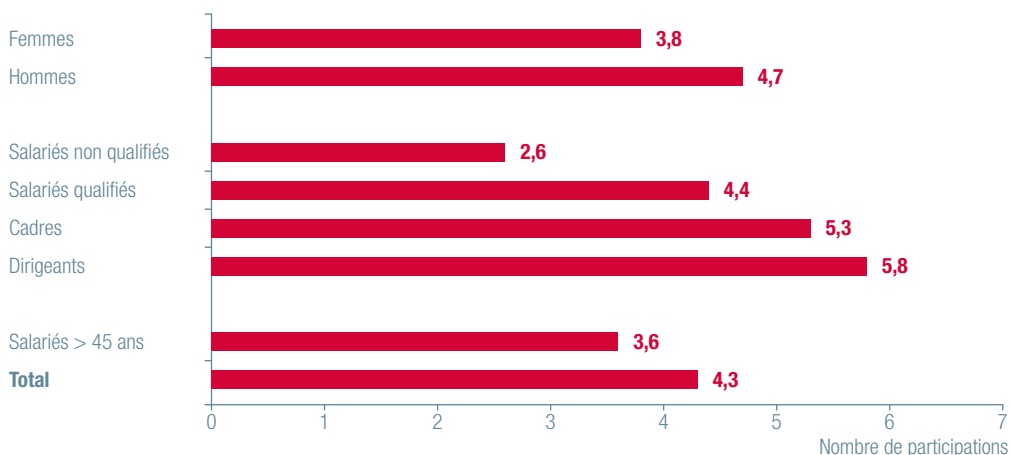
Ces demandes contiennent la description qualitative et quantitative des plans de formation réalisés par les entreprises.

Cette publication analyse l'accès à la formation des salariés en fonction des critères de participation des salariés et de durée des formations, selon le secteur d'activité et la taille des entreprises.

L'effort de formation des entreprises constitue l'un des principaux leviers de l'accès des salariés à la formation professionnelle continue (FPC). En 2012, dans les entreprises qui sollicitent la participation financière de l'État pour le financement du plan de formation, les salariés suivent, en moyenne, 4,3 formations sur une durée de 5,7 heures. Les hommes suivent plus de formations que les femmes (4,7 contre 3,8). Les cadres et les dirigeants (respectivement 5,8 et 5,3) participent à plus de formations que les salariés qualifiés et non qualifiés (respectivement 4,4 et 2,6). Les salariés âgés de plus de 45 ans participent moins que les autres à la formation (3,6 formations), bien que le dispositif de cofinancement étatique favorise justement la formation de cette catégorie de salariés.

Graphique 1

Nombre moyen de participations à des formations par salarié selon le sexe et le statut professionnel - 2012



Source : Observatoire de la formation

### Plus de formations suivies, mais de plus courte durée

En 2012, un salarié suit, en moyenne, 4,3 formations, ce qui constitue une augmentation de 6 % par rapport à 2011 (**Tableau 1**). Dans la moitié des entreprises, un salarié accède à moins de deux formations par an, autant qu'en 2011. La moyenne est tirée vers le haut par le secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques ». Dans ce secteur, les salariés participent, en moyenne, à 8,7 formations par an. En revanche, ceux du secteur « Activités de services administratifs et de soutien » ne suivent que 1,4 formation par an.

En 2012, la durée moyenne des formations<sup>1</sup> par participant passe à 5,7 heures, contre 6 heures en 2011 (baisse de 5 %). Les formations sont les plus longues dans les secteurs « Information et communication » et « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (de l'ordre de 10 heures par participant). Elles sont les plus courtes, de l'ordre de 4 à 5 heures, dans les secteurs « Activités financières et d'assurance », « Agriculture et industrie<sup>2</sup> » et « Activités spécialisées, scientifiques et techniques ».

### Des différences selon les secteurs d'activité...

Par rapport à 2011, l'accès à la formation des salariés augmente dans tous les secteurs, particulièrement dans les secteurs « Construction » et « Commerce » (+ 21 % chacun), mais au profit de formations de plus courtes durées dans ces deux secteurs (respectivement – 15 % et – 6 %). Trois secteurs enregistrent une baisse de l'accès à la formation des salariés : « Transports et entreposage » (– 3 %), « Santé humaine et action sociale » (– 7 %), et « Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services »

(– 5 %). Dans les deux premiers secteurs, la baisse du nombre de participations par salarié est néanmoins compensée par une augmentation de la durée des formations, de respectivement + 14 % et + 16 % par rapport à 2011.

### ... et la taille des entreprises

Le nombre de formations par salarié s'élève, en moyenne, à 6,3 dans les grandes entreprises, alors qu'il oscille entre 3 et 4 dans les entreprises de taille inférieure (**Tableau 2**). Par rapport à 2011, le nombre de formations suivies par salarié est à la hausse quelle que soit la taille de l'entreprise, hormis dans les entreprises de 10 à 19 salariés.

**Tableau 2**  
Accès à la formation des salariés selon la taille des entreprises - 2012

Nombre de salariés	Participations par salarié			Durée moyenne d'une formation par participant		
	en nombre	(class.)	Évol. (%)	en heures	(class.)	Évol. (%)
1 à 9	4,3	2	11	12,7	1	- 1
10 à 19	3,5	5	- 2	11,1	2	17
20 à 49	3,5	4	17	9,8	3	- 4
50 à 99	3,1	6	17	8,6	4	- 5
100 à 249	2,8	7	10	7,6	5	- 5
250 à 999	3,9	3	5	5,1	6	- 14
1 000 et plus	6,3	1	5	4,6	7	- 2

Évol. (%) : Taux de croissance annuel (référence 2011).

Source : Observatoire de la formation

**Tableau 1**  
Accès à la formation des salariés selon le secteur d'activité des entreprises - 2012

Nace Rév.2	Secteur d'activité	Participations par salarié*			Durée moyenne d'une formation par participant**		
		en nombre	(class.)	Évol. (%)	en heures	(class.)	Évol. (%)
A-E	Agriculture et industrie	5,9	2	3	4,5	12	- 2
F	Construction	1,9	11	21	9,2	5	- 15
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2,0	10	21	10,0	3	- 6
H	Transports et entreposage	5,7	3	- 3	6,4	9	14
I	Hébergement et restauration***	3,5	7	18	6,7	7	16
J	Information et communication	2,2	9	21	10,4	2	- 13
K	Activités financières et d'assurance	5,3	4	16	4,4	13	- 12
L	Activités immobilières***	5,0	5	123	9,4	4	- 34
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8,7	1	11	4,9	11	- 16
N	Activités de services administratifs et de soutien	1,4	13	0	6,6	8	- 8
P	Enseignement***	1,9	12	- 30	13,2	1	3
Q	Santé humaine et action sociale	3,0	8	- 7	8,5	6	16
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	4,2	6	- 5	5,9	10	- 6
	<b>Tous secteurs confondus</b>	<b>4,3</b>		<b>6</b>	<b>5,7</b>		<b>- 5</b>

\* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

\*\* Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

\*\*\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Évol. (%) : Taux de croissance annuel (référence 2011).

Source : Observatoire de la formation

<sup>1</sup> Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

<sup>2</sup> Sur les 113 entreprises de ce regroupement de secteurs (A-E), une seule appartient au secteur « Agriculture ».

L'accès à la formation croît notamment dans les entreprises de 20 à 99 salariés, où l'augmentation est de l'ordre de 17 %.

Si ces résultats suggèrent que l'accès à la formation est meilleur dans les grandes entreprises, l'analyse de la durée des formations ne le confirme pas. Les formations sont, en moyenne, moins longues dans les grandes entreprises que dans les petites entreprises. La durée des formations décroît à mesure que la taille des entreprises augmente. Les formations dans les très petites entreprises (moins de 10 salariés) durent 8 heures de plus que dans les entreprises de 1 000 salariés et plus, où elles sont les plus courtes (4,6 heures par participant).

### L'inégale participation entre hommes et femmes

Les hommes suivent, en moyenne, 4,7 formations, contre 3,8 pour les femmes. Ils bénéficient donc davantage de l'effort de formation des entreprises. Sans doute, ce phénomène reflète-t-il l'évolution des trajectoires professionnelles, généralement plus favorable aux hommes, aussi bien que la préférence des employeurs pour les collaborateurs à temps plein, plus souvent masculins (Hanhart, 2007<sup>3</sup>). En 2012, 87 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes (Zahlen, 2013<sup>4</sup>).

L'écart entre hommes et femmes est plus ou moins marqué selon le secteur d'activité de l'entreprise (**Tableau 3**). Il n'y a que dans le secteur « Construction » où les femmes participent, en moyenne, à un plus grand nombre de formations que les hommes (2,3 formations contre 1,9). Avec 6,4 formations pour les hommes, contre 3,4 pour les

**Tableau 3**

Nombre moyen de participations à des formations par salarié selon le sexe et le secteur d'activité des entreprises - 2012

Nace Rév.2	Secteur d'activité	Participations par salarié* (en nombre)	
		Hommes	Femmes
A-E	Agriculture et industrie	6,4	3,4
F	Construction	1,9	2,3
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2,2	1,6
H	Transports et entreposage	5,8	5,2
I	Hébergement et restauration**	3,6	3,5
J	Information et communication	2,2	2,1
K	Activités financières et d'assurance	5,4	5,3
L	Activités immobilières**	4,8	5,1
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9,2	8,0
N	Activités de services administratifs et de soutien	1,8	1,1
P	Enseignement**	2,3	1,3
Q	Santé humaine et action sociale	3,2	3,0
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	4,8	3,9
<b>Tous secteurs confondus</b>		<b>4,7</b>	<b>3,8</b>

\* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

\*\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Source : Observatoire de la formation

**Tableau 4**

Nombre moyen de participations à des formations par salarié selon le sexe et la taille des entreprises - 2012

Nombre de salariés	Participations par salarié (en nombre)	
	Hommes	Femmes
1 à 9	4,3	4,3
10 à 19	3,2	4,0
20 à 49	3,5	3,6
50 à 99	2,7	3,8
100 à 249	2,6	3,2
250 à 999	4,2	3,4
1 000 et plus	7,8	4,4

Source : Observatoire de la formation

femmes, c'est dans le secteur « Agriculture et industrie » que l'écart est le plus grand.

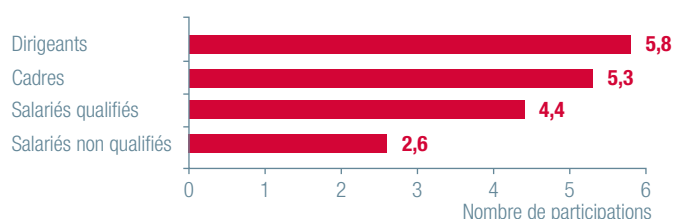
En revanche, les résultats sont contrastés selon la taille des entreprises. Dans les très petites entreprises (moins de 10 salariés), les hommes participent, en moyenne, à autant de formations que les femmes (4,3 formations). Dans les entreprises de plus de 250 salariés, la situation est à l'avantage des hommes. C'est dans les très grandes entreprises (1 000 salariés et plus) que l'inégalité entre les hommes et les femmes est la plus forte : les hommes participent, en moyenne, à 7,8 formations, contre 4,4 pour les femmes (**Tableau 4**). Cependant, les femmes participent à davantage de formations que les hommes dans les entreprises de 10 à 249 salariés. L'écart en faveur des femmes est le plus important dans les entreprises de 50 à 99 salariés (+ 1,1 formation).

### Davantage de FPC pour les dirigeants et les cadres

Comme en 2011, avec 5,8 et 5,3 formations, les dirigeants et les cadres suivent plus de formations que les salariés qualifiés (4,4) et que les salariés non qualifiés (2,6) (**Graphique 2**). Si les dirigeants et les cadres suivent autant de formations qu'en 2011, l'accès à la formation des salariés qualifiés s'améliore, passant de 4 à 4,4 formations, alors que celui des salariés sans qualification est relativement stable, voire tend à se dégrader (- 0,3 formation). Ainsi, au même titre que d'autres pays, les entreprises tendent à privilégier la formation professionnelle

**Graphique 2**

Nombre moyen de participations à des formations par salarié selon le statut professionnel - 2012



Source : Observatoire de la formation

<sup>3</sup> Hanhart, S. (2007). Les entreprises suisses : un investissement faible et sélectif dans la formation continue. Formation emploi, 100, 65-78.

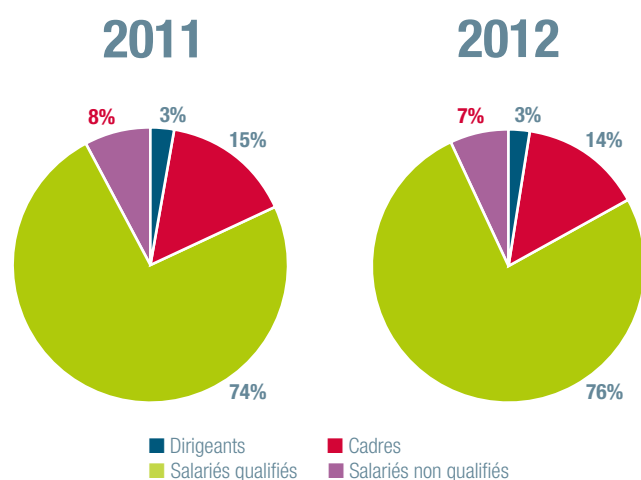
<sup>4</sup> Zahlen, P. (2013). Regards sur l'emploi à temps partiel. Regards, 17, 1-4.

continue des plus qualifiés, à savoir leurs dirigeants et cadres supérieurs (Hanhart, 2007).

Les individus qui ont un niveau de responsabilité élevé ont davantage de chances d'accroître leur capital compétence, dans la suite de leurs parcours professionnels avec l'appui des entreprises. Les personnes moins qualifiées à la base se qualifient moins en cours d'emploi, bien que le dispositif « salariés + »<sup>5</sup> encourage les entreprises à privilégier la formation des moins qualifiés depuis 2011. En 2012, les salariés non qualifiés représentent 7 % des participants aux formations (**Graphique 3**).

### Graphique 3

Répartition des participants aux formations selon le statut professionnel depuis 2011



Source : Observatoire de la formation

### Les premiers résultats sur la formation des salariés âgés de plus de 45 ans

Malgré le soutien financier renforcé de l'État à la formation des salariés âgés de plus de 45 ans, ces derniers participent en moyenne à 3,6 formations, contre 4,3 pour l'ensemble des salariés, toutes tranches d'âges confondues.

La situation des salariés âgés de plus de 45 ans est hétérogène entre les secteurs d'activité (**Tableau 5**). Alors que les salariés âgés de plus de 45 ans du secteur « Information et communication » suivent, en moyenne, 1,1 formation, ils participent à cinq fois plus de formations dans le secteur « Agriculture et industrie » (5,3).

L'accès à la formation des salariés de plus de 45 ans varie également selon la taille des entreprises (**Tableau 6**). Il se situe en-dessous de la moyenne dans les entreprises de 10 à 999 salariés et au-dessus de la moyenne dans les entreprises de moins de 10 salariés ainsi que dans celles de plus de 1 000 salariés. Les salariés âgés de plus de 45 ans appartenant à ces deux classes participent respectivement à 4,2 formations et à 5,2 formations, en moyenne, par an.

Tableau 5

Nombre moyen de participations à des formations pour les salariés âgés de plus de 45 ans selon le secteur d'activité des entreprises - 2012

Nace Rév.2	Secteur d'activité	Participations par salarié de plus de 45 ans*
		en nombre
A-E	Agriculture et industrie	5,3
F	Construction	1,6
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2,0
H	Transports et entreposage	4,4
I	Hébergement et restauration**	2,2
J	Information et communication	1,2
K	Activités financières et d'assurance	4,3
L	Activités immobilières**	1,1
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4,6
N	Activités de services administratifs et de soutien	1,5
P	Enseignement**	1,8
Q	Santé humaine et action sociale	2,4
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	2,7
<b>Tous secteurs confondus</b>		<b>3,6</b>

\* Nombre de participants de plus de 45 ans divisé par effectif salarié de plus de 45 ans.

\*\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Source : Observatoire de la formation

Tableau 6

Nombre moyen de participations à des formations pour les salariés âgés de plus de 45 ans selon la taille des entreprises - 2012

Nombre de salariés	Participations par salarié de plus de 45 ans
	en nombre
1 à 9	4,2
10 à 19	2,9
20 à 49	2,6
50 à 99	2,1
100 à 249	2,3
250 à 999	3,2
1 000 et plus	5,2

Source : Observatoire de la formation

<sup>5</sup> La loi modifiée du 22 juin 1999 ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue permet aux entreprises de bénéficier d'une aide financière étatique s'élevant à 20 % de leur investissement en formation.

Cette aide est relevée à 35 % en ce qui concerne les frais de salaire des salariés sans qualification et des salariés âgés de plus de 45 ans, baptisés « salariés + ».

# Méthodes et définitions

## Entreprises et groupes d'entreprises (approche groupe)

Une demande de cofinancement peut être présentée par et au nom d'une seule entreprise (par exemple une société mère), pour elle-même et plusieurs ou l'ensemble des entreprises du groupe qu'elle représente. Les entreprises concernées doivent être légalement établies au Luxembourg et y exercer principalement leur activité.

Les données renseignées dans la demande de cofinancement concernent le groupe. Lors de l'analyse de ces données, il n'est pas possible de les réaffecter à chacune des unités composant le groupe. C'est pour cette raison que chaque groupe est considéré comme une seule entreprise. Le nombre d'entreprises étudiées est donc sous-estimé. Par simplification d'écriture, le terme « entreprises », regroupant entreprises et groupes d'entreprises, a été adopté dans cette publication.

## Date d'extraction des données

Les entreprises dont l'exercice fiscal est décalé ne sont pas comptabilisées si leur demande pour l'exercice 2012 n'est pas parvenue avant la date d'extraction des données : 31 décembre 2013. Peu d'entreprises sont concernées, mais c'est la raison pour laquelle certains indicateurs peuvent légèrement varier selon la publication qui les présente.

## Population d'analyse : les entreprises formatrices établissant une demande de cofinancement

En 2012, 1 170 entreprises<sup>6</sup> offrent des formations à leurs salariés et élaborent une demande de cofinancement afin de bénéficier de l'aide étatique. Par rapport à 2011, le nombre de ces entreprises augmente de 8,3 %.

Les entreprises participant au dispositif de cofinancement sont principalement issues des secteurs « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (19 %), « Commerce ; réparations d'automobiles et de motocycles » (15 %), « Construction » (14 %) et « Activités financières et d'assurance » (14 %) (Tableau 7). En outre, 56 % comptent moins de 50 salariés, 33 % entre 50 et 249 salariés et 11 % plus de 250 salariés (Tableau 8).

En référence à la répartition sectorielle des entreprises au Luxembourg, les entreprises participant au dispositif de cofinancement sont particulièrement surreprésentées dans le secteur « Activités financières et d'assurance » : 5 % au niveau national, contre 14 % à l'échelle des entreprises issues de la population d'analyse (Tableau 7). La surreprésentation des entreprises qui demandent un cofinancement concerne également les secteurs « Industrie » (4 % au niveau national, contre 10 % au niveau de la population d'analyse), « Information et communication » (5 % contre 10 %) et « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (15 % contre 19 %). En revanche, le secteur « Hébergement et restauration » est largement sous-représenté, 11 % au niveau national, contre 2 % des entreprises issues de la population d'analyse. Cette situation caractérise aussi le secteur « Commerce, réparations d'automobiles et de motocycles » (23 % contre 15 %) et,

Tableau 8

Comparaison des entreprises établissant une demande cofinancement à celles exerçant au Luxembourg, selon la taille des entreprises - 2012

Nombre de salariés	Population d'analyse		Entreprises au Luxembourg	
	en nombre	en %	en nombre	en %
1 à 9	205	17,5	16 325	78,3
10 à 19	164	14,0	2 185	10,5
20 à 49	283	24,2	1 402	6,7
50 à 99	195	16,7	469	2,3
100 à 249	190	16,2	292	1,4
250 à 999	109	9,3	139	0,7
1 000 et plus	24	2,1	30	0,1
<b>Total</b>	<b>1 170</b>	<b>100</b>	<b>20 842</b>	<b>100</b>

Source : Observatoire de la formation / Statec - Démographie des entreprises 2012 (provisoire)

Tableau 7

Comparaison des entreprises établissant une demande de cofinancement à celles exerçant au Luxembourg, selon le secteur d'activité des entreprises - 2012

Nace Rév.2	Secteur d'activité	Population d'analyse		Entreprises au Luxembourg	
		en nombre	en %	en nombre	en %
A	Agriculture*	1	0,1	-	-
B, C, D et E	Industrie	112	9,6	765	3,7
F	Construction	167	14,3	2 594	12,4
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	177	15,1	4 750	22,8
H	Transports et entreposage	47	4,0	929	4,5
I	Hébergement et restauration	18	1,5	2 327	11,2
J	Information et communication	111	9,5	1 046	5,0
K	Activités financières et d'assurance	159	13,6	1 090	5,2
L	Activités immobilières	7	0,6	922	4,4
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	227	19,4	3 086	14,8
N	Activités de services administratifs et de soutien	63	5,4	966	4,6
P	Enseignement	9	0,8	156	0,7
Q	Santé humaine et action sociale	38	3,2	1 259	6,0
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	34	2,9	952	4,6
	<b>Tous secteurs confondus</b>	<b>1 170</b>	<b>100</b>	<b>20 842</b>	<b>100</b>

\* Non disponible, secteur non couvert par la démographie des entreprises.

Source : Observatoire de la formation / Statec - Démographie des entreprises 2012 (provisoire)

<sup>6</sup> Lorsque les groupes d'entreprises sont décomposés en unités, le nombre d'entreprises s'établit à 1490.

dans une moindre mesure, les secteurs « Activités immobilières » (4 % contre 1 %) et « Santé humaine et action sociale » (6 % contre 3 %).

L'examen de la répartition par taille des entreprises au Luxembourg montre que 78 % des entreprises comptent moins de 10 salariés. Parmi les entreprises ayant fait une demande de cofinancement, cette proportion est largement sous-représentée. Elle n'est que de 18 % (**Tableau 8**). À l'inverse, les grandes entreprises de plus de 250 salariés sont surreprésentées. Elles constituent 11 % des entreprises participant au dispositif législatif, alors qu'elles ne représentent que 0,8 % de la structure économique nationale.

Bien que n'étant pas représentatif de la structure économique nationale, la population d'analyse couvre la moitié des salariés privés ainsi que 25 % des entreprises de 10 salariés et plus.

La composition de cette population en 2012 est comparable à celle de 2011 : les indicateurs présentés et leur évolution ne sont donc pas biaisés par un changement de structure au sein de la population étudiée.

### Nomenclature statistique des activités économiques (NACELUX Rév. 2)

La version luxembourgeoise de la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACELUX Rév. 2) est utilisée pour classer les entreprises par activité économique.



**Auteurs**  
Kévin André  
Marion Biré  
Alex Durand  
Dominique Matera  
Lucie Waltzer

**Éditeur**  
INFPC, établissement public  
38, rue de l'Avenir  
L-1147 Luxembourg

**Contact**  
Responsable  
Observatoire de la formation  
Alex Durand  
T + 352 46 96 12-201  
alex.durand@infpc.lu

**Téléchargement**  
[www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu)



Le Fonds social européen  
investit dans votre avenir

